



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE DE SAINT MARS LA BRIERE

Le 15 septembre 2021

**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
08 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation 01 septembre 2021	L'an deux mil vingt et un, 08 septembre à 18 heures 30, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de la Vice-Présidente, Madame CHATEAU Françoise.
Nombre de membres	
En exercice : 13	Etaient présents : Madame CHATEAU Françoise, Madame JALIER Roselyne Madame HEINZE Nathalie, Madame KRINCKET Manon, Madame PICHARD Anne, Madame DE CARVALHO PEREIRA, SANCHEZ Antonia, Madame PETITPAIN Evelyne et Monsieur ROUAULT Albert
Présents : 9	Absents excusés : Monsieur VERNHETTES Patrice et Madame PITARD Annick
Votants : 9	Absents : Monsieur LEPROUST Claude et Madame SAUVAGE Marie

Ordre du jour :

- Demandes d'aides financières pour impayés,
- Régularisation d'attribution des bons d'achats aux commerçants,
- Bilan séjour ANCV,
- Adhésion CIDFF
- Informations diverses.

DEMANDES AIDES FINANCIÈRES

Dans le cadre des dossiers transmis par la Solidarité Départementale du Conseil Départemental de la Sarthe, les membres de la commission CCAS après délibération décident à l'unanimité d'accorder une aide pour un impayé énergie (TOTAL DIRECT ENERGIE) 33€ , une aide pour un impayé d'eau (VEOLIA) de 64€, une aide pour un impayé de loyer (MANCELLE D'HABITATION) de 329€ et une aide pour un impayé concernant la collecte des ordures ménagères (SMIRGEOMES) de 82€.

Pour un second dossier, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder une aide pour un impayé concernant la collecte des ordures ménagères (SMIRGEOMES) de 150.83€.

Pour un troisième dossier, compte-tenu que la facture concernant un impayé d'énergie (ENGIE) a été prélevée, le Conseil d'Administration ne peut accorder aucune aide financière.

RÉGULARISATION D'ATTRIBUTION DES BONS D'ACHATS AUX COMMERCANTS

Lors de la séance du 18 janvier, le CCAS avait accordé 120 bons d'achat par commerçant Briérois, or courant février un commerçant est décédé. Il est demandé aux membres du CCAS d'accepter la répartition des 120 bons qui étaient destinés à ce commerçant au bénéfice des autres commerçants soit 130 bons d'achat.

A l'unanimité, les membres du CCAS acceptent 130 bons d'achat par commerçant.

COTISATIONS 2021 CIDFF - CENTRE SOCIAL LARES

Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits Des Femmes et des Familles) implanté 30 avenue Félix Geneslay - 72100 Le Mans effectue des permanences juridiques auprès des habitants de notre canton au Centre Social Larès de Montfort le Gesnois deux fois par mois afin de les informer gratuitement dans les démarches juridiques auxquelles ils se trouvent confrontés (divorces, droit du travail, pensions alimentaires impayées, successions ...).

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2017, il a été décidé que ces permanences soient pour partie financées par l'établissement d'une cotisation de chacune des communes du canton de Savigné l'Évêque à hauteur de 0.10€ par habitant et par commune et versée chaque année au CIDFF de la Sarthe. Cette cotisation s'élève donc à 268.80€ pour notre commune.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de procéder au règlement de la cotisation de 268.80€ auprès du CIDFF du Mans.

CHOIX DU TRANSPORTEUR POUR LE GALA DES SÉNIORS DU 29 OCTOBRE 2021

Un seul transporteur a répondu à la demande de devis pour le transport au gala des seniors organisé par la ville du Mans à la rotonde le 29 octobre 2021. Il s'agit de Transdev STAO pour la somme de 270€.

A l'unanimité, les membres du CCAS acceptent le devis du transporteur Transdev STAO, d'un montant de 270€ afin se rendre à la Rotonde au Mans au gala des seniors organisé le 29 octobre 2021.

BILAN SÉJOUR ANCV 2021

Mme Château communique le coût exact par participant du séjour ANCV 2021 qui a eu lieu du 19 au 26 juin 2021 à Najac dans l'Aveyron, en détaillant :

		sans aide	avec aide ANCV
Transport	3960€/49	80,81 €	80,81 €
Restauration du retour	686€/49	14 €	14 €
Séjour/personne	409 €	409 €	250 €
Taxe séjour		5,60 €	5,60 €
Assurance		10 €	7 €
Coût du séjour		519,41	357,41

Aides à déduire

2 gratuités séjour	818€/49	16,69 €	16,69 €
subvention carsat	2385€/49	48,67 €	48,67 €
Total des aides/personne		65,36 €	65,36 €

Coût du séjour après déduction des aides		454,05 €	292,05 €
Supplément chambre seule		77,00 €	77,00 €

Le bilan du séjour avec les participants aura lieu le 23 septembre à la Mairie de Changé. Lors de cette rencontre, nous préparerons avec tous les participants le séjour 2022.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel : le dimanche 19 septembre aura lieu le repas des retraités. Tous les membres du CCAS sont invités.

Rappel : inscriptions au gala des seniors qui aura lieu le 29 octobre 2021 après-midi. A la date du 20 août, nous devons communiquer les noms des inscrits à la ville du Mans. Nous avons peu d'inscrits, la ville nous a accordé exceptionnellement une réservation de 50 places.

Madame la Directrice du centre social de Montfort le Gesnois présente la maison France services qui vient d'ouvrir au centre social Larès. Celle-ci permettra de faire les démarches nécessaires sur internet notamment pour tous les documents administratifs. Les personnes rencontrant des difficultés pourront bénéficier d'un accompagnement. Sur rendez-vous, il y aura des permanences dans les mairies des communes adhérentes au centre social Larès.

Fin de la séance à 19h30